

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il ce document roumn des montations essentienes aux investisseurs de Ce FOFE. Il ne s'agit pas à un document promotionnet. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **CASTOR**

# Code AMF: (C) 990000061189

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE - Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " investi en titres cotés de l'Entreprise ".

En souscrivant à CASTOR, vous investissez en titres de votre Entreprise.
L'objectif de gestion du FCPE est d'être investi en actions émises par VINCI. La performance du FCPE suivra celle de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse

A titre accessoire, le Fonds pourra procéder à des placements diversifiés dans la limite de 10 % de ses investissements notamment en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIVG monétaires.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du règlement.

La valeur liquidative du FCPE évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action VINCI, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions, Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE. Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne

## Profil de risque et de rendement

À risque plus faible,					Àrisque	plus élevé,	
rendement potentiellement plus faible			ole re	rendement potentiellement plus élevé			Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont : néant
1	2	3	4	5	6	7	

Le niveau de risque de ce FCPE reflète d'une part, le risque des titres de l'entreprise auxquels il est exposé et d'autre part, la faible diversification de votre investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

CASTOR



#### **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés	s ponctuels prélevés avant ou après investissement			
Frais d'entrée	Néant			
Frais de sortie	Néant			

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables

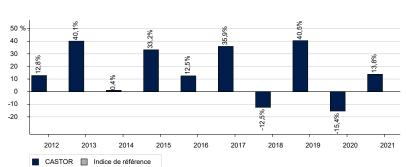
d'entrée et de sortie qui fui sont applicables.				
Frais prélevés par le FCPE sur une année				
Frais courants	0,05% de l'actif net moyen			
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances				
Commission de	Néant			
performance				

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre

les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

#### Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

annualisées présentées dans ce diagramme sont performances calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE. Le FCPE a été agréé le 2 décembre 1994.

La devise de référence est l'euro (EUR).

# Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Nom du teneur de compte : Amundi ESR et/ ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise Forme juridique du FCPE : individualisé.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de 9 représentants des porteurs de parts et de 5 représentants de l'entreprise élu ou désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise.

Les informations périodiques concernant l'entreprise sont disponibles sur simple demande auprès de celle-ci.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2022.

**CASTOR** 2